



## REGLEMENT INTERIEUR

**L'inscription aux séjours organisés par l'Association implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.**

Conçus pour les enfants, nos séjours sont déclarés auprès des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports. Cela implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire que de la sécurité.

Les séjours sont encadrés par un directeur BAFD, un animateur BAFA pour huit enfants, un assistant sanitaire PSC1. Toute l'équipe est bénévole.

### **L'inscription**

L'inscription à un séjour est effective lorsque nous recevons le règlement de la cotisation annuelle, la fiche d'inscription ci-jointe et le versement d'un chèque du montant total du séjour, ou bien deux chèques encaissés à un mois d'intervalle **avant le début du séjour.**

Dès retour de la fiche d'inscription et du règlement, vous recevrez :

- l'autorisation de photographeur,
- le trousseau,
- la fiche sanitaire de liaison.

Au plus tard le 15 juin, vous nous adresserez :

- la fiche sanitaire dûment remplie et signée,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- le test d'aisance aquatique délivré par un MNS
- l'autorisation de photographeur **signée par les deux parents.**

Une fois le dossier complet, vous recevrez les informations concernant le départ.

### **Aide aux vacances**

Nous acceptons les chèques d'aide aux vacances délivrés par la Caisse de Compensation des Services Sociaux de Monaco. Vous devez nous remettre le ou les chèques au nom de l'enfant en début de séjour, nous les transmettons à la C.C.S.S. en fin de séjour.

### **En cas d'annulation de séjour**

- du fait de l'organisateur, vous serez remboursé intégralement, quel que soit le motif d'annulation.
- - du fait de la famille, le séjour ne sera pas remboursé, sauf en cas d'hospitalisation de l'enfant (certificat médical à l'appui).

## **Relation avec la famille**

Une fois par semaine, généralement le week-end en début d'après-midi, chaque enfant appellera sa famille. Un courrier sera envoyé une fois par semaine uniquement si l'enfant possède des timbres.

## **Les traitements médicaux**

Si l'enfant suit un traitement en début de séjour, vous nous remettrez l'ordonnance du médecin ainsi que les médicaments correspondants.

Si l'enfant est malade durant le séjour, l'organisateur fera l'avance pour payer les soins (le médecin et la pharmacie), au retour vous recevez les photocopies des feuilles de soins, nous vous retournerons les originaux seulement après remboursement des frais engagés.

## **L'argent de poche**

L'argent de poche est de 30 € maximum, il sera placé dans une enveloppe par vos soins (nom de l'enfant et montant inscrit dessus) puis récupéré par le directeur au début du séjour.

## **Les colis**

Nous avons dû faire face, ces dernières années, à des livraisons démesurées de colis XXL de bonbons. Nous vous demandons d'être raisonnables dans le nombre de colis envoyés et dans le choix du contenu, il en va de la santé de vos enfants. Les éventuels bonbons reçus seront récupérés et partagés à des moments opportuns.

## **Les appareils électroniques**

Les téléphones portables sont admis, l'enfant qui en possède un le remettra au directeur au début du séjour et pourra l'utiliser uniquement lors des moments prévus à cet effet.

Les appareils multimédias sont incompatibles avec notre projet pédagogique et ne sont donc pas autorisés. Si un enfant en apportait un, il serait récupéré par le directeur au début du séjour et restitué aux parents au retour.

## **La responsabilité de l'Association ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration des affaires personnelles, objets de valeur, espèces...**

Tout manquement grave au respect d'autrui, du matériel ou de l'environnement sera signalé aux parents ou tuteur et susceptible d'entraîner l'exclusion de l'enfant.

En cas de rapatriement d'un enfant, aucun remboursement ne sera effectué.

**Si vous désirez nous rencontrer avant le séjour, n'hésitez pas à nous contacter au  
06 73 60 29 39**